

REGLEMENT INTERIEUR



Inscriptions : à partir de 5 ans.

Règlement :

Les cours auront lieu au Chalet de Coet-Roz (sauf indication contraire)

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires des cours. Afin de pouvoir commencer à l'heure, il est préférable que les élèves arrivent 5 minutes en avance et se changent immédiatement dans le calme.

Les élèves doivent rentrer dans la salle dès la fin du cours précédent. Le professeur fera l'appel au début de chaque cours qui permettra de respecter la régularité des cours.

En cas d'absence prolongée non justifiée (4 cours consécutifs), l'association se réserve le droit d'annuler l'inscription et/ou la participation au gala de l'élève et ce, sans remboursement.

L'association ne pourra pas être tenue responsable pour tout accident survenant en dehors de la salle de cours.

Les parents devront s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur(s) enfant(s) ainsi que de les récupérer impérativement à la fin du cours.

En cas de blessure ou malaise, le professeur préviendra les parents ou le médecin de garde conformément à la délégation de pouvoir remise à l'inscription.

- **Cotisations :**

Nous donnons la possibilité de payer la cotisation annuelle jusqu'en 6 fois (de Septembre à Février). Une remise de 15 % est accordée aux familles à partir de 3 cotisations pour la même année sur l'ensemble des cotisations et de 20 % à partir de 4 cotisations.

Le non règlement complet de la cotisation après le mois de Février entrainera l'exclusion de l'élève (cours + gala) ainsi que la non réinscription de l'élève.

La participation d'un ou d'une élève à plusieurs cours sera soumise à certaines conditions :

- Règlement des cotisations pour chaque cours.
- Sous réserve de disponibilité des places dans le cours désiré suite aux nouvelles inscriptions.
- Avec accord obligatoire du professeur de danse.

- **Période d'essai :**

Une période d'essai est accordée lors de l'inscription pour les nouveaux adhérents. Cette période comprend les trois premiers cours dispensés par le professeur et non pas les trois premières séances de présence de l'adhérent. A l'issue de cette période, en cas de désistement de l'élève, le dossier d'inscription ainsi que la cotisation seront restitués.

La non-participation aux cours durant la saison ne pourra donner lieu à aucun remboursement

Tenue :

Une tenue adaptée est exigée : leggings, pantalon de danse ou short noir + T-shirt ou débardeur noir pour les cours de jazz et justaucorps, collant avec pieds et 1/2 pointes en toile pour les cours de classique.

Aucun vêtement ample ne sera autorisé afin de permettre au professeur de corriger les postures et mouvements et ainsi prévenir de tout risque de blessure liée à une mauvaise position de l'élève.

Les tenues et chaussures de ville sont interdites, cela est valable également lors des répétitions au Carré d'Argent.

Les cheveux devront être obligatoirement attachés sans mèches tombantes et ce, AVANT le cours de danse. Le chignon est obligatoire pour les cours de classique.

Le professeur interdira la séance à un élève en cas de tenue ou coiffure jugée inadéquate pour la pratique de la danse.

- **Discipline :**

Nous demandons à tous les élèves le **respect** envers le professeur, les membres du bureau et les autres enfants.

Le professeur se réserve le droit d'exclure l'enfant de la séance en cas de non-respect.

Il est formellement interdit de fumer dans la salle ou ses abords proches (limite : barrière en bois) ainsi que de consommer toute substance prohibée aux mineurs (alcool, drogue...).

Les élèves qui ne respecteront pas ces règles recevront un avertissement.

En cas de récidive, une exclusion pourra être décidée sans délai ni remboursement de la cotisation.

- **Sécurité :**

Il est interdit d'avoir des bijoux, MP3, chewing-gums, tablette, console de jeux... pendant le cours de danse, les répétitions et représentation du gala de fin d'année.

Les portables devront être éteints ou sur silencieux lors des cours.

L'association se dégage de toutes responsabilités en cas de vol/casse dans les salles de danse, vestiaires, salle de spectacle (loges, barnum...).

- **Gala, manifestations culturelles et engagement :**

La participation à un évènement tel que les représentations du gala de fin d'année, une manifestation proposée dans le cadre de l'association ou d'un partenariat, etc..., conditionne la signature d'un engagement de la part des participants. Les élèves se doivent d'assister aux cours et répétitions avec assiduité dès lors que l'engagement est signé.

Le professeur de danse ainsi que le bureau se réserve le droit, en cas d'absence prolongé de l'élève aux cours et/ou répétitions, de ne pas faire participer l'élève à une partie ou totalité de la manifestation.

L'engagement au gala de fin d'année correspond à la participation obligatoire de toutes les dates annoncées y compris les répétitions et filage.

Aucune participation partielle ne sera acceptée.

En cas de blessure, un certificat médical devra être fourni pour la reprise de l'activité.

A conserver

**En cas d'absence, merci de prévenir les professeurs :
Charlène au 06 68 97 09 01 ou Floriane au 06 04 47 82 03**

Vous pourrez consulter le règlement sur le site **danseattitudepontchateau.com**

Le Bureau

✂ -----

A retourner dûment complété et signé avec votre dossier d'inscription

Monsieur, Madame _____ responsable de (nom, prénom) _____ ;
déclare avoir pris connaissance du règlement 2019-2020 et en accepte toutes les conditions.

A _____ , le _____

Signature du responsable (pour les mineurs) :

Signature de l'élève :